

The logo for "Pépites des Pépité". "Pépites" is in a large, bold, yellow sans-serif font with a small yellow diamond icon above the 'i'. "des" is in white inside a black rounded rectangle. "pépité" is in a bold, black sans-serif font with a small blue icon of three dots and a star above the 'p'.

RÈGLEMENT

PÉPITES DES PÉPITE 2025

Depuis sa naissance en 2014, le dispositif Pépité a pour objectif de développer l'Esprit d'Entreprendre chez les jeunes. Plus de 40 000 Étudiants-Entrepreneurs ont bénéficié du Statut National d'Étudiant-Entrepreneur (SNEE) et ont été accompagnés sur leur projet entrepreneurial. Parmi eux, tous ont développé de nombreuses compétences en travaillant dans cette démarche entrepreneuriale. Si certains sont, depuis, passés à une nouvelle aventure, pour développer une autre idée ou rejoindre une structure, certains entrepreneurs ont fait grandir leur projet.

Le réseau Pépité France veut célébrer ces belles histoires en les mettant en lumière.

Structure organisatrice

La Fondation FNEGE, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 15 mai 1968, dont le siège social est situé au 2 avenue Hoche 75008 PARIS.

Numéro SIREN 784 855 553, représentée par Valérie FOURCADE, Directrice exécutive.

La FNEGE accompagne le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) dans la mise en œuvre de sa politique en faveur de l'esprit d'entreprendre chez les étudiants. Son action est plus particulièrement focalisée sur l'animation du réseau Pépité France, en charge de développer le Statut

National d'Étudiant-Entrepreneur et d'accompagner les jeunes entrepreneurs dans leur projet. La FNEGE met ses actions au service du réseau Pépité France sous la marque **Pépité France**, dont l'usage lui a été concédée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Article 1 : Objectifs

Le prix Pépites des Pépité a pour ambition de mettre en avant 5 parcours entrepreneuriaux accompagnés par le dispositif Pépité (Pôles Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) pour célébrer à la fois des personnes et des projets qui incarnent les plus belles histoires du réseau Pépité France.

Il s'agit de valoriser ces entrepreneurs et repreneurs, et d'inspirer tous les porteurs de projet du réseau et au-delà. Pépites des Pépité est ainsi un temps fort qui fédère autour de réussites et de valeurs partagées.

Article 2 : Éligibilité et inéligibilité au prix Pépites des Pépité

Peut se porter candidat à ce prix, toute personne alumni du réseau Pépité France.

Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule candidature. Si l'entreprise est portée par plusieurs personnes (équipe), le candidat doit l'indiquer dans le dossier de candidature et décrire les personnes de l'équipe conformément à l'article 10 du présent règlement.

Les lauréats des éditions précédentes de Pépites des Pépité ne sont pas éligibles.

Article 3 : Présentation des structures

Les candidats doivent présenter une description de leur structure ou de reprise de structure suivant le plan du formulaire de candidature dont les modalités sont définies à l'article 10 du présent règlement.

Les candidats doivent décrire de manière complète et sincère la situation de leur structure. Le non-respect de cette disposition peut conduire à une annulation de la candidature.

Article 4 : Critères de sélection

L'évaluation des projets s'appuie sur l'analyse combinée de différents critères :

- **Innovation / Créativité** : Caractère novateur de la solution (innovation technologique ou non, originalité de l'approche, force du concept) et réelle différenciation sur le marché.
- **Déploiement et exécution** : État d'avancement et résultats tangibles (croissance, partenariats, obtention de fonds).
- **Impact social / environnemental / culturel** : Contribution mesurable à des enjeux sociétaux (ex. : réduction des inégalités, préservation de l'environnement, valorisation culturelle).
- **Parcours entrepreneurial** : Engagement et apprentissages du candidat dans son parcours depuis sa participation au dispositif Pépité.

Le candidat devra décrire sa position pour chaque critère et pourra, s'il le souhaite, en attester via des justificatifs étayant sa déclaration.

Les candidatures sont à déposer uniquement via la plateforme [Pépitizy](#).

Article 5 : Présélection

La présélection se fera en deux étapes :

1 - Validation des candidatures par le Pépité de rattachement

Les alumni souhaitant déposer une candidature pourront le faire à partir du 6 janvier 2025 jusqu'au 2 février 2025 sur l'interface Pépitizy de leur Pépité de rattachement.

À l'issue de la période de candidature, les équipes de chaque Pépité devront juger les dossiers à partir des 4 critères de candidatures et valider au maximum 3 candidats qui passeront à l'étape suivante.

Les Pépité auront jusqu'au vendredi 28 février 2025 à 23h59 pour remonter les dossiers via Pépitizy à Pépité France.

Il appartient au Pépité d'informer les candidats de la retenue ou non de leur dossier pour l'étape suivante à partir du lundi 3 mars 2025.

2 - Vote des anciens lauréats Pépites des Pépité

Les dossiers de candidatures validés par les Pépité seront soumis au jury des anciens lauréats Pépites des Pépité sur l'interface Pépitizy de Pépité France, à

partir du lundi 10 mars 2025. Ils auront jusqu'au dimanche 23 mars à 23h59 pour exprimer leurs choix.

Pépité France annoncera par courriel le lundi **24 mars 2025** les résultats aux candidats.

Les 10 finalistes retenus seront invités à se rendre dans les locaux de L'Oréal - Siège Monde, 41, rue Martre 92110 Clichy, le jeudi **3 avril 2025**, pour défendre leurs candidatures devant le jury en présentiel.

Article 6 : Jury de sélection

Parmi 10 structures présélectionnées, un jury de sélection désignera 5 (CINQ) lauréats, départagés sur la base de leur présentation faite le jeudi 3 avril 2025.

Ce jury sera animé par l'équipe Pépité France de la FNEGE qui facilitera les échanges, mais ne prendra pas part aux votes.

Les résultats de la sélection seront rendus publics au moment de la cérémonie le jeudi 3 avril 2025 et seront publiés par Pépité France, sur les pages internet dédiées à l'évènement et sur les réseaux sociaux, et dans des supports de communication en lien avec l'évènement.

Article 7 : Engagement des candidats et des lauréats

Les candidats s'engagent à répondre aux sollicitations de Pépité France pour la bonne étude des candidatures et la bonne organisation du prix.

Les candidats s'engagent également sur l'honneur quant à la véracité des éléments transmis et notamment des éléments de preuves et pièces justificatives venant à l'appui de la candidature.

Les candidats s'engagent à se rendre disponible le jeudi 3 avril 2025 pour défendre leur projet devant le jury en présentiel dans les locaux de L'Oréal - Siège Monde, 41, rue Martre, 92110 Clichy, et assister à la cérémonie de remise des prix.

De plus, les lauréats s'engagent à être présents (ou être représentés) sur le Salon Vivatechnology 2025, sur le stand L'Oréal, entre le 11 et 14 juin 2025 pour pitcher leur projet. La date exacte de ce dernier sera communiquée aux lauréats au plus tard le 15 avril 2025.

Article 8 : Information et communication

Les candidats autorisent Pépité France, et ses partenaires, à publier dans le cadre des actions d'information et de communication, sur tous supports, liées au prix Pépites des Pépité, leur :

- Nom(s)
- Prénom(s)
- Description non confidentielle de leur projet (section «Informations publiques») indiquée dans le questionnaire de candidature en ligne

Ces informations font l'objet d'un traitement informatique dans le respect de la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978. Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à Pépité France : contactpepите@fnege.fr

Les candidats peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Article 9 : Confidentialité

Pépité France s'engage à garder confidentielle toute information identifiée comme telle sur le questionnaire de participation relative aux entreprises candidates.

Article 10 : Processus de participation

La candidature au prix Pépites des Pépité est gratuite et sans obligation d'achat.

Le présent règlement et l'accès au formulaire de candidature en ligne sont disponibles pendant la période d'ouverture des candidatures sur la page dédiée du site www.pepите-france.fr

Les dossiers de candidature, constitués selon les indications données à l'article 3 du présent règlement, doivent être adressés exclusivement via le formulaire de candidature en ligne.

Article 11 : Date limite de dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être déposées exclusivement via le formulaire de candidature à partir du **6 janvier 2025**.

La date limite de réception des candidatures est fixée au dimanche **2 février 2025 inclus (23h59)**.

Article 12 : Acceptation du règlement

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.

Article 13 : Dotations et mode de remise

Les lauréats bénéficieront :

- d'un accès à VivaTechnology 2025
- d'un pitch sur la scène du stand L'Oréal à Vivatech 2025 - la date exact sera communiquée aux lauréats ultérieurement.
- d'une mise en lumière par Pépité France et ses partenaires (vidéos, interviews... à affiner en fonction des projets)
- d'opportunités du réseau d'entreprises partenaires de Pépité France, sous réserve d'appréciation de leur part ;

Le Prix coup de cœur Banque Populaire

Notre partenaire la Banque Populaire décernera un prix coup de cœur récompensé par une dotation financière de 5 000€ TTC versée sur le compte de l'entreprise du lauréat après la remise des prix du jeudi 3 avril 2025.

—

Le règlement du concours est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.